



# *Glossaire des termes-clés* utilisés dans la collection Les cartes de crédit : à vous de choisir



## Glossaire des termes-clés utilisés dans la collection

### Les cartes de crédit : à vous de choisir

<i>Avance de fonds</i>	Retrait d'argent au moyen d'une carte de crédit, jusqu'à concurrence d'une limite autorisée. Des limites quotidiennes peuvent s'appliquer. Les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucune période sans intérêt.
<i>Chèque de commodité</i>	Un chèque fourni par votre société émettrice et tiré sur votre compte de carte de crédit. Vous pouvez utiliser un chèque de commodité de la même façon que vous utilisez un chèque personnel. Lorsque vous utilisez un chèque de commodité, la transaction est traitée comme une avance de fonds afin de calculer les frais d'intérêt chargés à votre compte – il n'y a pas de période sans intérêt et les frais d'intérêt s'accumulent jusqu'à ce que vous repayiez le montant du chèque en entier.
<i>Délai de grâce</i>	Le délai de grâce s'écoule entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement et est accordé par la société émettrice de la carte de crédit. Habituellement, le délai de grâce varie entre 15 et 26 jours et il fait partie de la période sans intérêt. Le délai de grâce s'applique seulement si certaines conditions sont respectées.
<i>Dépôt de garantie</i>	Montant déposé auprès d'une société émettrice de cartes de crédit pour obtenir une carte de crédit avec garantie.
<i>Frais annuels</i>	Montant exigé chaque année pour l'utilisation d'une carte de crédit, facturé directement sur le relevé de compte. Cependant, de nombreuses cartes de crédit sont offertes gratuitement.
<i>Méthode 1</i>	Méthode utilisée par certaines sociétés émettrices de cartes de crédit pour déterminer si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats. La période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats seulement si vous payez votre solde intégral par la date d'échéance.
<i>Méthode 2</i>	Méthode utilisée par certaines sociétés émettrices de cartes de crédit pour déterminer si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats. La période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats seulement si vous payez votre solde intégral par la date d'échéance, et que vous avez aussi payé intégralement votre solde du mois précédent, par la date d'échéance (c'est-à-dire, vous ne reportez pas de solde).

<i>Paiement minimal</i>	Montant minimal payable chaque mois sur le solde d'une carte de crédit.
<i>Période sans intérêt</i>	La période sans intérêt sur les nouveaux achats s'écoule entre la date à laquelle l'achat a été effectué jusqu'à la date à partir de laquelle la société émettrice de la carte de crédit commence à calculer des frais d'intérêt sur cet achat. La période sans intérêt comprend le délai de grâce accordé par la société émettrice, mais s'applique seulement si certaines conditions sont respectées.
<i>Programme de récompense</i>	Programme offert par les sociétés émettrices de cartes de crédit pour récompenser les détenteurs de leur carte. Les consommateurs accumulent des points de récompense chaque fois qu'ils effectuent un achat au moyen de leur carte. Habituellement, ils peuvent échanger les points obtenus contre des produits, un voyage ou de l'argent, selon le programme de récompense.
<i>Taux d'intérêt annuel</i>	Taux d'intérêt appliqué aux nouveaux achats qui ne bénéficient pas de la période sans intérêt. Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, le taux d'intérêt s'applique à partir de la date de l'emprunt (il n'y a aucune période sans intérêt).
<i>Taux de base (ou taux préférentiel)</i>	Taux d'intérêt qu'une institution financière appliqué aux prêts consentis à ses meilleurs clients.
<i>Taux de pénalité sur paiement en retard</i>	Taux auxquels les pénalités sont calculées sur les paiements en retard. S'applique uniquement aux cartes de paiement.
<i>Taux de référence</i>	Taux d'intérêt de base, tel le taux préférentiel, utilisé dans le calcul des frais d'intérêt sur les cartes de crédit à taux variables.
<i>Transfert de solde</i>	Transfert de solde impayé d'une carte de crédit à une autre, habituellement entre deux institutions financières différentes. En général, les frais d'intérêt sont calculés par la nouvelle société émettrice à partir de la date du transfert du solde à la nouvelle carte (il n'y a aucune période sans intérêt).



### *Comment communiquer avec nous*

*Agence de la consommation en matière financière du Canada  
427, rue Laurier Ouest  
Édifice Enterprise, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1R 1B9*

*Téléphone (sans frais) : 1 866 461-2232  
Télécopieur (sans frais) : 1 866 814-2224  
Site Web : [www.acfc-fcac.gc.ca](http://www.acfc-fcac.gc.ca)*

#### *Adresses électroniques :*

*Renseignements généraux : [info@acfc-fcac.gc.ca](mailto:info@acfc-fcac.gc.ca)  
Publications : [pub@acfc-fcac.gc.ca](mailto:pub@acfc-fcac.gc.ca)*